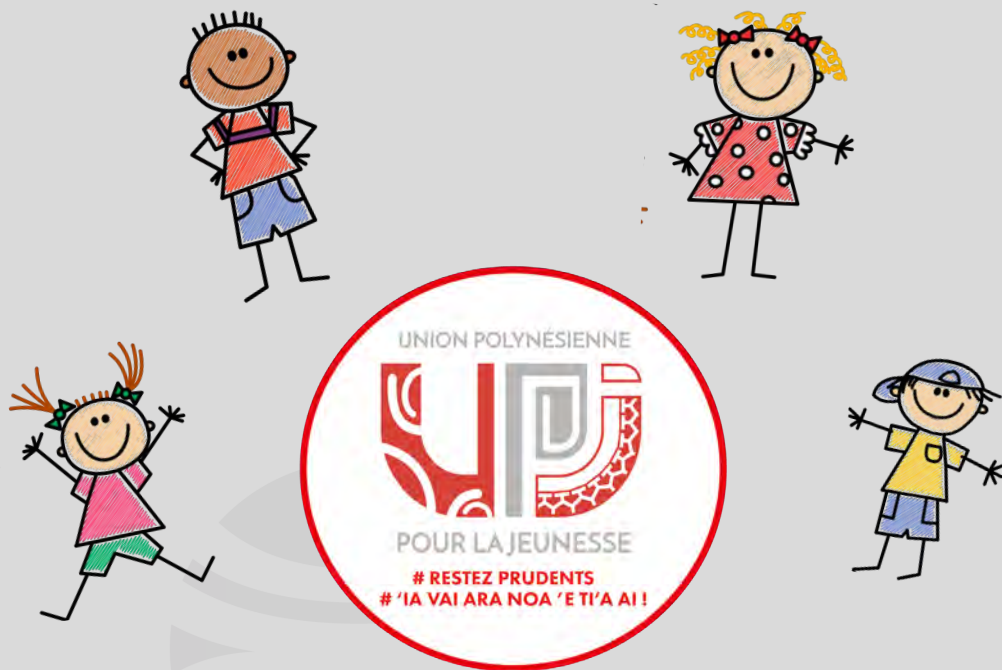


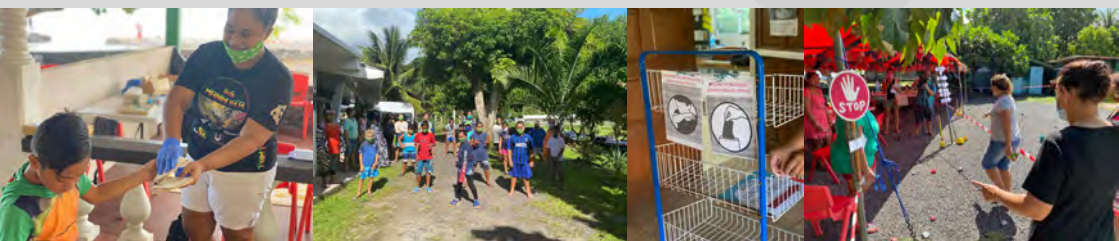


# GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Associations de Jeunesse et d'Éducation populaire

COVID-19

RECOMMANDATIONS BARRIÈRES À L'USAGE DES PROFESSIONNELS  
DE L'ANIMATION EN CENTRE DE VACANCES



# CONTEXTE



La crise sanitaire liée au COVID 19 aura sans aucun doute fait connaître à l'humanité des heures bien sombres ces dernières semaines. Accusant un nombre important de décès, cette crise sanitaire mondiale est, à tout point de vue, une situation exceptionnelle sans précédent.

En effet, cette crise sanitaire a contraint un peu plus de 3,9 milliards d'individus à vivre confinés dans près de 80 pays, soit la moitié de la population mondiale<sup>1</sup>. En Polynésie, le pire scénario était à craindre. Du fait, de notre insularité et de l'enclavement, l'éloignement des îles et des archipels, il aurait fallu des moyens véritablement importants pour assurer la gestion d'une crise sanitaire de cette ampleur. Même si le confinement aura été pour certain un moyen de prendre soin de son foyer, profiter de la joie que procure la vie familiale, il n'empêche que la situation du confinement aura mis en exergue certaines limites de la vie communautaire que connaissent bien trop de logements, notamment dans les zones dites prioritaires.

Si la crise du Covid-19 touche l'ensemble de la population, les habitants des quartiers populaires sont sans aucun doute les plus fortement frappés. Les mesures du confinement mettent tout particulièrement en lumière les inégalités sociales, économiques et territoriales.

Même en Polynésie après cinq semaines de confinement, nul ne peut ignorer l'importance des déterminants de santé ni même que la santé est avant tout une question d'égalité d'accès aux droits sociaux et économiques et dépasse largement la question de l'accès aux soins<sup>2</sup>. La problématique du logement aussi peut se poser puisque face au confinement, certaines conditions – notamment l'insalubrité et le surpeuplement – sont des facteurs aggravants susceptibles de décupler le risque de propagation du virus au sein du foyer et de créer des situations particulièrement éprouvantes, avec une surposition aux violences intrafamiliales.

La vie en quartier où peut s'entremêler drogue, alcool, abus, violence et maltraitance aura été hautement mise à rude épreuve. L'oisiveté, l'inactivité, l'absence d'animation de territoire, auront contraint ainsi les enfants sans encadrement éducatif, dépourvus d'espaces sécurisés d'expression et d'épanouissement, à vivre soit quasi enchaînés aux réseaux sociaux – lorsqu'ils existent- ou livrés à eux-mêmes sans parfois aucun réel contact avec l'autre avec qui ils peuvent interagir, jouer, rire, chanter et grandir. La crise du Covid-19 illustre comme jamais à quel point l'accès à un logement décent est

1 - Décompte réalisé par l'Agence France-Presse – Article LE MONDE publié le 30 mars 2020 et mis à jour le 06 avril.

2 - Observatoire des inégalités, Riches et pauvres, inégaux devant la mort, avril 2020 (<https://www.inegalites.fr/Riches-et-pauvres-inegaux-devant-la-mort>).



également un pré-requis indispensable à la mise en œuvre de l'ensemble des droits sociaux et économiques.

Bien évidemment, le milieu scolaire a une influence déterminante sur la santé des élèves et des étudiants. En Polynésie française, dans ce contexte inédit et historique, le ministère de l'éducation, en charge de la jeunesse et des sports, s'est organisé dans l'urgence et a mis en place la « continuité pédagogique ». L'organisation actuelle de cette « continuité pédagogique » a tout de même mis en difficulté – voire en conflit – les enfants, les jeunes et leurs parents qui ne peuvent pas s'improviser « professeurs à la maison », les mettant face à des injonctions culpabilisantes et impossibles à tenir tant elles sont éloignées de la réalité quotidienne de ces familles.

Inégalités qu'essayent de compenser, vaille que vaille, les enseignants et les acteurs de terrain qui « bricolent » des réponses et des initiatives au plus près des situations pour garder le contact et accompagner leurs élèves. (Accompagnement à la scolarité, Ari'i Heiva Rau, CVL pour les enfants du personnel soignant, Tumuhiva, Accompagnement de la distribution des livrets scolaires et de denrées alimentaires dans les communes de la Presqu'île, Djeuns Outu Ofa'i)

La crise du Covid-19 met plus que jamais en lumière l'importance des missions de service public, garantes de l'égalité d'accès aux droits de tous, à la santé, au logement, à l'éducation<sup>3</sup>... C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit et souhaitant offrir une réponse des plus pertinentes, que la Ministre de l'éducation, en charge de la jeunesse et des sports a sollicité la participation des associations de jeunesse et d'éducation populaire du fenua pour l'ouverture d'accueils collectifs de mineurs pour les vacances du mois de mai 2020.

Ainsi, il est clair que la gestion de crise ne peut pas être seulement sanitaire, elle doit s'organiser autour d'une démarche socio-éducative globale qui privilégie le rétablissement du lien social tout en répondant aux inégalités sociales et territoriales.

Selon l'avis du CCNE, « **ces situations de crise risquant d'exacerber les difficultés rencontrées par les populations les plus vulnérables** »<sup>4</sup> le principal enjeu immédiat serait de veiller à empêcher que ces difficultés exacerbées s'inscrivent dans le temps, la durée. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire du fenua ont un rôle essentiel à jouer pour agir ensemble pour le bien de tous et faire le lien, un rôle vital porté par les associations dans la cohésion sociale.

3 - « Rentrée des classes : Le service public ne doit pas se dérober à ses obligations » Article Radio1

4 - Avis CCNE du 13/03/2020 rendu public



# ENSEMBLE PROTÉGEONS LE FENUA

Les mesures barrières contre le coronavirus COVID-19



## UTILISER

des mouchoirs à usage unique et les jeter  
immédiatement dans une poubelle fermée  
puis se laver les mains

## SE LAVER

les mains à l'eau et au savon fréquemment



## SE COUVRIR

la bouche et le nez avec le pli du coude en cas  
de **toux ou d'éternuement**.

## LIMITER

les contacts proches en maintenant une distance  
d'au moins 1 mètre avec les autres personnes,  
en particulier si elles toussent, éternuent ou ont  
de la fièvre



## APPELEZ LE 15

SI VOUS RESSENTEZ DE LA FIÈVRE, DE LA  
TOUX OU DES DIFFICULTÉS À RESPIRER



Ministère de la santé et de la prévention  
Direction de la santé

Pour plus d'informations, visitez le site internet de la  
Direction de la santé de la Polynésie française :  
<https://www.service-public.pf/dsp/covid-19/>

10/03/2020

# PRÉSENTATION LIMINAIRE DU PROTOCOLE

Le présent protocole sanitaire, inspiré de celui élaboré par la Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements (DGEE) et les autorités sanitaires du pays en date du 29 avril 2020 vise à présenter les prescriptions à mettre en œuvre pour permettre l'ouverture des centres de vacances et de loisirs et le maintien des dispositifs concernant la prise en charge des mineurs.

Dans le souci de prendre en compte un certain nombre de variables et de paramètres spécifiques aux CVL (capacité d'accueil des séjours, autorisation des services de l'hygiène...), ce protocole s'articule sur des éléments concrets à savoir :

- ✓ Accueil des mineurs (relation avec la famille)
- ✓ Application des mesures sanitaires dans les transports
- ✓ Aménagement des infrastructures
- ✓ Signalétique de circulation des enfants dans le centre
- ✓ Mise en place des activités
- ✓ Situation spécifique des sorties CVL
- ✓ Aménagement spécifique des temps de vie communautaire (repas)
- ✓ Nettoyage/désinfection des locaux
- ✓ Dimensionnement et équipement des sanitaires
- ✓ Conduite à tenir en cas de suspicion de COVID19

Il repose sur quatre principes généraux :

- **La relation avec la cellule familiale (les parents)**
- **L'application des gestes barrières**
- **La limitation du brassage des enfants**
- **L'information et la communication**

Nous vous proposons aussi un certain nombre d'astuces, de fiches techniques de jeux pouvant être organisés dans ce cadre spécifique.



# ACCUEIL DES MINEURS

La capacité d'accueil des accueils collectifs de mineurs, est un élément déterminant pour la définition des conditions d'ouverture. La détermination de la capacité d'accueil des structures recevant un ACM est possible selon les éléments déjà connus et spécifiés dans les arrêtés et délibérations portant sur l'organisation d'un ACM.

Par ailleurs, la nécessité de nettoyer et de désinfecter régulièrement les locaux pourrait augmenter la charge de travail des agents techniques ou personnels techniques, responsables de cette mission. Il conviendra alors d'évaluer les effectifs prévisionnels du personnel et de l'adapter en fonction.

Ainsi il existe bien évidemment des dispositions générales et d'autres plus précises sur la manière d'appréhender l'accueil des mineurs :

1. Vérifier la disponibilité du savon et des essuies mains jetables dans les sanitaires,
2. Vérifier que la signalétique Entrée/Sortie et sens de circulation soit en place.
3. Vérifier que les portes et portails soient ouverts lors de l'arrivée et qu'ils le restent pendant toute la durée de l'accueil
4. Veiller à pouvoir maîtriser l'arrivée échelonnée des enfants et notamment pour ceux qui arrivent en transport en commun.

Avant la réouverture, il revient aux associations et aux directeurs et leurs équipes d'encadrement d'organiser l'ouverture de leur séjour en cohérence avec la législation en vigueur et dans l'appréciation des dispositions proposées dans le présent guide.

## Dispositions proposées :

- ☐ *Informers au maximum les parents sur le présent protocole*
- ☐ *Installer la signalétique d'indication (marquages au sols, panneaux, indications de parcours)*
- ☐ *Présenter les consignes sanitaires, applicables aux enfants et surtout aux parents*
- ☐ *Définir un protocole de nettoyage et de désinfection et le présenter aux parents à l'accueil*
- ☐ *Dimensionner le nombre de produits, matériels et équipements nécessaires à l'application du protocole sanitaire : savon liquide, papier essuie- mains jetable, lingettes désinfectantes, produits de nettoyage et de désinfection, gants, etc.*
- ☐ *Assurer le réapprovisionnement de ce matériel en fréquence et en quantité adaptée*
- ☐ *Définir les modalités de gestion des effets personnels des enfants à l'accueil ou lors de la réunion de préouverture de CVL*
- ☐ *Assurer la disposition matérielle des ateliers et activités suffisamment en amont*
- ☐ *Condamner les accès aux installations et matériels qui ne peuvent faire l'objet d'un protocole de désinfection (cuisine, infirmerie, cantine, salle de sieste...)*
- ☐ *Définir un plan de circulation et assurer la signalétique correspondante dans le centre*



# APPLICATION DES MESURES DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Dans ce chapitre spécifiquement dédié aux transports en commun, il convient de préciser d'emblée qu'il appartient à chaque organisme de nouer une relation de confiance et de responsabilité avec le prestataire en charge du transport en commun dans le centre de vacances.

Il est pertinent de **veiller avec le transporteur au respect des notions suivantes** :

- Être en mesure de vérifier si la désinfection du véhicule est effective par le biais d'un cahier de bord ;
- Veiller à ce que le chauffeur et le convoyeur (s'il y'en a) soient munis de masque ;
- Définir un plan exhaustif du véhicule et spécifiant le nombre de places disponibles et assurer la signalétique correspondante dans le véhicule ;
- Assurer une veille en liaison avec le transporteur sur la gestion du transport et communiquer le planning de ramassage des enfants au préalable.



## Dispositions proposées :

- Veiller à ce que toute l'équipe d'encadrement soit munie d'un masque et d'une bouteille de gel hydro alcoolique, spécifiquement dans le cadre du transport ;
- Présenter les consignes sanitaires, applicables aux enfants et aux parents à la montée dans le bus ;
- Veiller à la désinfection des mains des enfants avant de monter dans le bus ;
- Vérifier ou établir une liste des produits de désinfection appartenant aux effets personnels de l'enfant ;
- Assurer une veille informative aux parents sur la tenue du centre.



# L'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES

En ce qui concerne l'aménagement des infrastructures. Il est important de rappeler que dans la majorité des cas, les centres de vacances se déroulent principalement dans les établissements scolaires disponibles. Ainsi il est important de préciser que les communes, en leur qualité de propriétaires des bâtiments scolaires, doivent obligatoirement être un partenaire important dans la préparation du séjour.

Il est pertinent de s'assurer avec la commune et le chef de l'établissement scolaire du respect des notions suivantes :

- ❑ Être en mesure de vérifier si la désinfection des locaux est effective par le biais d'un cahier de bord ou d'une fiche d'état des lieux signée par toutes les parties.
- ❑ Définir un plan des installations dont l'utilisation est autorisée et maîtriser la fréquentation de ces différents espaces.
- ❑ Assurer une veille en liaison avec la commune et l'établissement scolaire sur l'entretien des locaux.



Réaménagement des infrastructures au centre Tarevareva de FSCF Polynésie

## Dispositions proposées pour l'équipe d'encadrement :

- ❑ Aménager les salles ou autres espaces de manière à respecter au mieux les distanciations sociales
- ❑ Définir les modalités d'occupation des espaces collectifs (réfectoire, sanitaires...)
- ❑ Veiller à la désinfection des mobiliers et du matériel
- ❑ Vérifier ou établir une liste des produits de désinfection
- ❑ Assurer l'aération des espaces fermés fréquentés par les enfants autant qu'il sera possible (pause méridienne, temps de rassemblement...)
- ❑ Veiller à installer toute la signalétique nécessaire à la bonne utilisation des espaces
- ❑ Assurer avec l'équipe technique une veille de désinfection des espaces
- ❑ Veiller à approvisionner les points d'accès à l'eau avec des fioles de savon



# L'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES

## Dispositions spécifiques :



### A. Les salles de siestes pour les maternelles :

- ☐ Veiller à bien aérer l'espace avant et après l'utilisation
- ☐ Veiller à la désinfection des matériels (matelas, housses...) lavage à 60°
- ☐ Veiller à la désinfection par l'équipe technique après utilisation
- ☐ Utiliser le système des cahiers de bord par salle pour maîtriser la désinfection et le nettoyage des salles

### B. Le réfectoire :

- ☐ Définir un plan de circulation et d'occupation du réfectoire
- ☐ Aménager le réfectoire de manière à permettre le respect de la distanciation sociale autant que possible
- ☐ Prévoir plusieurs services pour les temps de repas,
- ☐ Condamner l'utilisation des mobiliers et des installations et prévoir une signalétique spécifique en conséquence (circuit du service de repas...)
- ☐ Vérifier ou établir une liste des produits de désinfection
- ☐ Veiller à service en amont les plats et les disposer sur les tables quand cela est possible
- ☐ Prévoir une équipe technique en charge de l'entretien du réfectoire et du mobilier

### C. Les sanitaires :

- ☐ Vérifier la propreté des sanitaires en tout temps et augmenter la fréquence du nettoyage
- ☐ Approvisionner continuellement les sanitaires de savon hygiénique
- ☐ Vérifier ou établir une liste des produits de désinfection
- ☐ Prévoir une équipe technique en charge de l'entretien du réfectoire et du mobilier



**Il est préconisé d'utiliser les cahiers de bords pour vérifier la propreté des lieux et des installations.**



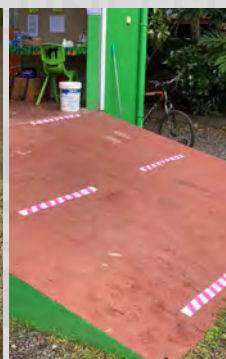
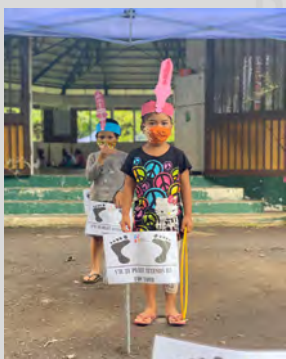
# SIGNALÉTIQUES DE CIRCULATION

Pour ce chapitre, il s'agit simplement d'indications ou de conseils sur la signalétique qui serait bon de mettre en place dans le centre et d'adapter au besoin, son utilisation. Il est important que cette signalétique soit compréhensible par tous les bénéficiaires et doit correspondre à la disposition des espaces et des besoins spécifiques d'une infrastructure.

Les dispositions qui sont ainsi proposées à l'équipe d'encadrement peuvent bien évidemment être habillées d'un thème imaginaire ou tout simplement adaptées à l'organisation pédagogique du centre :



- ❑ Veiller à ce que toute l'équipe d'encadrement soit informée du circuit de circulation dans le centre
- ❑ Présenter le schéma au préalable aux enfants
- ❑ Présenter la signalétique aux enfants (marquages au sol, panneaux...)
- ❑ Éviter les grands rassemblements de groupes d'enfants



Balisage et signalétique des centres des Céméa et de la Fscf Polynésie – Mai 2020



# LES ACTIVITÉS EN CENTRES DE VACANCES

La crise sanitaire liée au COVID 19 n'aura très certainement épargnée personne. Les accueils collectifs de mineurs qui sont par déduction des lieux d'apprentissages collectifs et dont la mission première est de participer activement à l'éducation des enfants par le biais des activités sociaux-éducatifs. Ceci-étant il peut s'avérer fastidieux d'appréhender la mise en place d'activités ludiques et de jeu au sein des centres de vacances après cette crise sanitaire et à la vue des protocoles sanitaires dont nous sommes tributaires aujourd'hui.

Toutefois, le caractère exceptionnel des associations de jeunesse réside surtout dont leur grande capacité d'adaptation et leur optimisme.

Ainsi dans ce chapitre, on propose des pistes de réflexion pédagogique, des conseils sur la mise en place d'activités en collectivité. **Ce chapitre est complété par des fiches annexes présentant des outils pédagogiques que l'on vous invite à utiliser, améliorer, bonifier avec vos compétences et votre savoir-faire :**

- UTE AREAREA sur la COVID19
- Jeux en petits groupes et sans manipulations (3 à 5 fiches techniques d'exemples)
- Spot vidéo (Zumba ou autre)



A titre de rappel, l'organisation des activités en centre de vacances doit tout de même permettre le respect des éléments énoncés dans le chapitre Accueil des Mineurs (cf dispositions générales, page 6)

En accord avec le protocole sanitaire de la Veille sanitaire, nous vous proposons les recommandations suivantes pour l'organisation et la pratique des activités en centre de vacances. Elles doivent cependant permettre leur adaptation aux infrastructures, aux aménagements et au contexte pédagogique.



# LES ACTIVITÉS EN CENTRES DE VACANCES

## Dispositions proposées :

- ☐ *Préférer la pratique d'activités physiques en extérieur (espace aéré)*
- ☐ *Préférer les lieux d'utilisation unique par l'équipe du centre (éviter les parcs publics)*
- ☐ *Installer la signalétique d'indication (marquages au sols, panneaux, indications de parcours) et de rotation, au besoin, des activités et éviter le brassage des enfants*
- ☐ *Privilégier les activités aux performances individuelles (courses, relais, sauts, lancés...)*
- ☐ *Éviter au maximum la manipulation groupée de matériels de jeux*
- ☐ *Définir un protocole de nettoyage et de désinfection des espaces de jeux et du matériel de jeu*
- ☐ *Dimensionner le nombre de produits, matériels et équipements nécessaires à l'application du protocole sanitaire : masques, solution hydro alcoolique, savon liquide, papier essuie- mains jetable, lingettes désinfectantes, produits de nettoyage et de désinfection, gants, etc.*
- ☐ *Assurer la disposition de matériaux désinfectés en tout temps*
- ☐ *Neutraliser les accès aux installations et matériels qui ne peuvent faire l'objet d'un protocole de désinfection (vestiaires...)*



# LES ACTIVITÉS EN CENTRES DE VACANCES

**Dispositions spécifiques :**



**Pour les maternelles :**

- ☐ Optimiser le découplage des activités et des jeux
- ☐ Préférer les lieux d'utilisation unique et à proximité de point d'eau et dont l'approvisionnement en savon est optimal
- ☐ Éviter au maximum la manipulation d'objet à utilisation collective
- ☐ User d'ingéniosité pour faire respecter la distanciation sociale (Cerceaux, tissus...)
- ☐ Privilégier les activités aux performances individuelles (courses, relais, sauts, lancés...)
- ☐ Augmenter de manière considérable la fréquence du lavage des mains au savon
- ☐ Veiller à avoir autant de matériel disponible d'activité que d'enfant



# LES ACTIVITÉS EN CENTRES DE VACANCES

## Dispositions spécifiques :

### *Pour les adolescents :*

- ❑ *Optimiser le décloisonnement des activités et des jeux*
- ❑ *Préférer les lieux d'utilisation unique et à proximité de point d'eau et dont l'approvisionnement en savon est optimal*
- ❑ *Dans le cas d'une manipulation d'outils, de ballons, veiller scrupuleusement à la désinfection de l'ensemble des items*
- ❑ *Veiller au respect de la distanciation sociale*
- ❑ *Privilégier les activités aux performances individuelles (courses, relais, sauts, lancés...)*
- ❑ *La fréquentation des vestiaires doit également être maîtrisée et les espaces doivent obligatoirement être alimentés en savon hygiénique*



# SITUATION SPÉCIFIQUE

## DES SORTIES EN CVL

Au même titre que les activités socio-éducatives, les sorties en centres de vacances demeurent tout de même comme étant des moments de convivialités, de joies et d'apprentissages particuliers. Avec les protocoles sanitaires qui sont présentés, on peut facilement être contraint à ne plus en faire et rester au centre. Il appartient à chaque organisme d'oser le risque « pédagogique ».

Ainsi dans ce chapitre, on présente rapidement les modalités préconisées pour l'organisation d'une sortie en centres de vacances.

### Dispositions proposées :

- ☐ *Préférer les lieux d'utilisation unique par l'équipe du centre (éviter les parcs publics)*
- ☐ *Installer la signalétique d'indication rudimentaire et essentielle à la gestion du brassage des enfants (Panneaux d'information...)*
- ☐ *Veiller à toujours munir les animateurs et directeurs de gel hydro-alcoolique*



**NOTAMMENT pour les lieux où l'accès à l'eau et au savon peut s'avérer difficile (randonnée, plage...)**

- ☐ *Privilégier les activités aux performances individuelles (courses, relais, sauts, lancés...)*
- ☐ *Éviter au maximum la manipulation groupée de matériel de jeux dans l'eau*
- ☐ *Définir un protocole de baignade qui soit respectueux de la législation en vigueur et concertation avec le BSA et le directeur*
- ☐ *Assurer la disposition de matériaux désinfectés en tout temps*
- ☐ *Neutraliser les accès aux installations et matériels qui ne peuvent faire l'objet d'un protocole de désinfection (sanitaires, points d'eaux, approvisionnement en eau potable, igloo d'eau, verres...)*



# NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES LOCAUX

Le présent protocole sanitaire vient en complément des directives de la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) et des textes officiels en vigueur portant sur le nettoyage et la désinfection du centre de vacances. Il est pertinent d'élaborer un protocole supplémentaire qui soit adapté à chaque centre de vacances.

## Dispositions communes :

- ❑ *Vérifier le nettoyage habituel de l'ensemble des installations*
- ❑ *Vérifier que le centre n'a pas été, en période de confinement, un lieu d'accueil pour sdf ou autres*
- ❑ *Assurer la désinfection des zones fréquentées et insister sur les zones de points de contacts (poignées, barres, volets...)*
- ❑ *Redoubler de vigilance sur les espaces fermés et conditionnés (climatisés, piscines en salles, salles omnisports, etc.)*
- ❑ *Utiliser un désinfectant virucide ou une solution à base d'eau de javel ou d'hypochlorite de sodium*
- ❑ *Vérifier la compatibilité de la surface à nettoyer et la solution à base d'eau de javel*



§ 250 mL d'eau de Javel. 9,6 % dans 750 ml d'eau froide (pour obtenir un mélange. 2,6 %) + 4 litres d'eau froide ;

§ 250 mL d'eau de Javel. 4,8 % dans 750 ml d'eau froide (pour obtenir un mélange. 1,3 %) + 1,5 litre d'eau froide,

Extrait du Protocole sanitaire de la DGEE

**Attention à ne pas mélanger l'eau de javel avec d'autres produits que de l'eau. Il faut éviter les vapeurs irritantes et toxiques pour les yeux, la peau et les muqueuses respiratoires**

- ❑ *Rincer systématiquement après application de la solution à base d'eau de javel*
- ❑ *Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols, tables et chaises au minimum une fois par jour et à une fréquence plus importante, les espaces dans la fréquentation serait plus importante comme les sanitaires et le point de contacts (télécommande, interrupteurs, poignées, fontaines d'eau...)*
- ❑ *Equiper les poubelles de sac en plastique jetable pour une utilisation unique*
- ❑ *Veiller à l'approvisionnement permanent des sanitaires en savon liquide (savon de Marseille) et en papier toilette.*
- ❑ *Aérer régulièrement l'ensemble des espaces fréquentés (temps de pause, pause méridienne...)*



# NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES LOCAUX

## Dispositions spécifiques :

### 1. Matériel pédagogique :

- Veiller au nettoyage après chaque utilisation du matériel, support pédagogique, équipements sportifs, aires de jeux
- Exposer au séchage l'ensemble du matériel dans un espace aéré
- Utiliser des produits de nettoyage et notamment les modes opératoires indiqués par les fabricants.

### 2. Effets personnels des enfants et outils à usages unipersonnel :

- Si un matériel doit être transféré vers un autre lieu, il est préconisé de veiller à son nettoyage avant le déplacement.
- Changer le linge dès que nécessaire. Les bavoirs, torchons de repas (en maternelle notamment) sont individuels et doivent obligatoirement être nettoyé après utilisation.
- Changer et laver les housses des matelas pour la sieste des maternelles après chaque utilisation



# PRINCIPES GÉNÉRAUX

## > LA RELATION AVEC LA CELLULE FAMILIALE (les parents)

Les parents jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants en CVL en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille. Les parents sont notamment invités à surveiller la température de leur enfant avant le départ pour le centre.

Bien évidemment, l'équipe d'encadrement devra aussi se soumettre à cette première disposition. Les différents personnels présentant des facteurs de risque connus doivent se rapprocher de leur médecin traitant ou du médecin de prévention pour être en mesure de présenter un avis médical attestant de la contre-indication relative au risque de COVID19. L'organisateur du centre veillera à la fourniture du certificat médical de chaque personnel, cet élément existant déjà dans les conditions d'ouverture de CVL, en tenant compte de ce nouveau paramètre COVID19.

## > L'APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES

Les gestes barrières rappelés dans ce référentiel, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

### Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un animateur, d'un adulte en responsabilité.

Toutefois, il est à privilégier l'utilisation de gel hydro-alcoolique pour le nettoyage des mains des enfants âgés de moins de 4 ans, et cela, uniquement dans le cas où l'accès aux points d'eau se trouve périlleux. (La solution hydro-alcoolique peut libérer des vapeurs d'alcool et être un danger pour les enfants de moins de 4 ans)

Le lavage doit être réalisé autant que cela se trouve nécessaire et plus intensément après manipulation de matériaux spécifiques aux jeux, activités manuelles.



# PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. doivent être évitées ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.

Le respect des gestes barrières en centre de vacances doit faire l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptées à l'âge des enfants et des jeunes accueillis dans nos séjours.

## Le port du masque

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public » (en tissus ou de fabrication locale)

### Le port doit être obligatoire pour tous les personnels.

Il convient de souligner que :

- ✓ Pour les enfants, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes ;
- ✓ Pour l'ensemble des personnes gravitant autour de l'organisation du séjour, le directeur du centre et l'association doit veiller à ce que le port du masque soit effectif (chauffeur de bus, livreur de repas, économe...)



**Attention le port du masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent. Il complète les gestes barrières mais ne les remplace aucunement.**

## La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux doit être fréquemment réalisée et durer au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée doivent être aérés le matin avant l'arrivée des enfants, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

Pour les locaux équipés d'une climatisation, son bon fonctionnement doit être contrôlé et signalé à la commune en cas de défaillances (odeur, bruits...)



# PRINCIPES GÉNÉRAUX

## > LA LIMITATION DE LA CIRCULATION DES ENFANTS

L'organisation des groupes d'enfants appartient à chaque organisme et directeur de centre, étant entendu que cette organisation doit réduire le brassage des enfants.

Les écoles qui accueillent les centres de vacances et les centres de jeunesse doivent donc définir, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'espace occupé l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements des enfants.

Le fonctionnement en atelier autonome reste l'option à privilégier.



## > L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

La veille sanitaire a établi un plan de communication détaillé à destination des acteurs.

Il est nécessaire de sensibiliser et impliquer les enfants, leurs parents et les membres du personnel d'encadrement à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

### Les parents

Ils devront **être informés clairement, notamment** (*liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation*) :

- ✓ Des conditions d'ouverture des structures ;
- ✓ De leur rôle actif dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...) ;
- ✓ De la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une surveillance de température quotidienne avant qu'il ne parte en centre (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- ✓ Des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un enfant ou un personnel ;
- ✓ De la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ;
- ✓ Des numéros de téléphones utiles pour obtenir des renseignements et des coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement ;
- ✓ De l'interdiction de pénétrer dans l'enceinte scolaire ;
- ✓ Des points d'accueil et de sortie des enfants ;
- ✓ Des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie.



# 4

## PRINCIPES GÉNÉRAUX

### Les équipes d'encadrement :

Tous les membres composant l'équipe d'encadrement d'un CVL doivent être informés sur les gestes barrières, les règles de distanciation physique et le port du masque pour eux-mêmes et pour les enfants dont ils ont la charge.

### Les enfants :

À l'ouverture des séjours, les enfants doivent pouvoir bénéficier d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières et l'hygiène des mains. Il appartient à chaque organisme d'user d'ingéniosité et d'imagination pour veiller à ce que cette éducation soit adaptée à l'âge des enfants et à la structure.



Une attention particulière doit être apportée aux personnes en situation de handicap.





## REMERCIEMENTS

L'Union Polynésienne pour la Jeunesse souhaite remercier en premier lieu le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports, la Direction de la jeunesse et des sports, la Direction générale de l'éducation et des enseignements, la Mission d'appui technique jeunesse et sports et la Direction de la Santé qui ont accompagné notre démarche de produire ce guide des bonnes pratiques qui s'adresse aux animateurs, directeurs et tout autre personnel des centres de vacances.

Nous aimerions également remercier nos associations FSCF Polynésie, CEMEA, Tama Arii, Puna Reo et Arii Heiva Rau qui ont tous, porté des centres solidaires et dont nous avons pu insuffler les premières lignes de guide.

Enfin, nous remercions les associations ayant participé au dernier séminaire de l'UPJ qui a permis de consolider ce guide des bonnes pratiques.

Encore merci à tous les acteurs qui ont travaillé de manière collégiale et en collaboration avec l'Union Polynésienne pour la Jeunesse afin de produire un outil de qualité à destination du personnel des CVL et surtout d'accueillir nos enfants et jeunes dans des conditions de sécurité en ces temps de pandémie de la covid19.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS



**DJS**



DIRECTION GÉNÉRALE  
DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS



Mission d'Appui  
Technique Jeunesse  
et Sport



**DIRECTION  
DE LA SANTÉ**

